RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

(Membre de la Communauté d'universités et établissements Université Bourgogne - Franche-Comté)

LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.613-3 et D.613-6;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2012 relatif à l'habilitation de l'Université de Besançon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme HELENE GOUGUENHEIM, née le 23 novembre 1991 à PLOERMEL (056) en vue de son inscription à la Licence ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE d'arts, lettres, langues, mention lettres et arts est délivré par l'Université de Besançon

à Mme HELENE GOUGUENHEIM

au titre de l'année universitaire 2015-2016 et confère le grade de licence, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

11304050

Fait le 1 mars 2017

e titulaire

Le Président

Jacques BAHI

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités 0

Jean-François CHANET

/2017201508116